

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 28-2025
DU 06 OCTOBRE 2025**

Nombre de Conseillers :

En exercice	14	L'an deux mil vingt cinq Le six octobre à 18 H 00
Présents	14	Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Votants	14	à la Mairie, sous la présidence de Mme Patricia RAICHINI, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2025

ETAIENT PRESENTS : RAICHINI Patricia, VEYSSIERE Fabienne AUDOUIN Anne, TRANQUARD Jérôme, HUCHET Pierrette, BOUTIN Jean-François, BORDAS Christian, BROUDICHOUX Serge, JOCELYN Nathalie, POUDRET Annie, DUMON Alain, MARTIN Frédéric, BORDELAIS Gérard, REYGADE Aline

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame AUDOUIN Anne a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION 28-2025 MOTION DE SOUTIEN DE LA COMMUNE DE PETIT PALAIS ET CORNEMPS A LA CANDIDATURE DU SITE DU BLAYAIS POUR L'ACCUEIL DE REACTEURS NUCLEAIRES EPR2

Afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et de répondre aux besoins du pays en une électricité bas carbone, sûre et pilotable, le Gouvernement a inscrit dans la programmation pluriannuelle de l'Energie (PPE3) le développement de nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR2.

La candidature du site du Blayais pour accueillir une paire d'EPR2 s'inscrit pleinement dans cette stratégie nationale en générant des emplois qualifiés, des retombées économiques et significatives pour son territoire et en contribuant à l'atteinte des objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'une des causes du réchauffement climatique.

Considérant que la centrale nucléaire du Blayais, implantée à Braud-et-Saint-Louis en Gironde, bénéficie depuis plus de quarante ans d'une intégration territoriale réussie, d'un socle industriel éprouvé, de compétences humaines reconnues et d'une culture de la sûreté profondément enracinée,

Considérant que la centrale fournit près de 50% des besoins en électricité de la Région Nouvelle -Aquitaine grâce à ses quatre réacteurs de 900 MW, qu'elle emploie directement 1500 salariés EDF à temps plein et génère environ 1000 emplois liés à la sous-traitance,

Considérant qu'elle contribue à faire vivre près de 10 000 personnes résidant au nord de la Gironde et dans la frange sud de la Charente-Maritime dans une région durement touchée par la crise viticole,

Considérant que le site dispose du foncier nécessaire à l'implantation d'installations nouvelles dans une zone faiblement urbanisée et d'une situation exceptionnelle au bord du plus grand estuaire d'Europe facilitant le refroidissement de l'installation,

Considérant sa proximité avec le poste de Cubnezais, lequel constitue un élément majeur pour contribuer aux échanges d'électricité grâce à ses nouvelles interconnexions, l'une avec la péninsule ibérique par le golfe de Gascogne, l'autre avec la Loire-Atlantique afin de participer à la mutualisation des infrastructures électriques de raccordement des futurs parcs éoliens en mer.

Considérant que ce projet s'inscrit dans la dynamique nationale de création de 100 000 emplois attendus dans la filière nucléaire française au cours des dix prochaines années, et qu'il représente pour les territoires riverains une opportunité unique de développer des emplois qualifiés, des formations d'avenir et des opportunités économiques pour les entreprises locales,

Considérant que la mobilisation du territoire constituera un élément déterminant dans le choix des quatre futurs sites, en complément des résultats d'une étude technique faite par EDF pour chacun des sites candidats.

Considérant enfin que le soutien exprimé par Etienne Guyot, préfet de Région, Alain Rousset, président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, et par de nombreuses collectivités territoriales au-delà de toute considération partisane, confirme l'importance données à ce projet par son territoire dans une logique de solidarité et de cohésion territoriale.

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit Palais et Cornemps, après en avoir délibéré, décide :

► D'apporter son plein soutien à la candidature de la centrale nucléaire du Blayais pour l'accueil d'une paire de réacteurs EPR2.

Votes pour : 13 Voix -Votes contre : 1 Voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le Secrétaire de séance.

Le Maire

La secrétaire de séance

Patricia RAICHINI

Anne AUDOUIN



Acte rendu exécutoire

Le : 07/10/2025

Publié ou Notifié

Le : 07/10/2025